

Epreuve de l'enseignement de spécialité Sciences économiques et sociales. Session 2021 du baccalauréat

Indications du B.O.

Épreuve écrite, d'une durée de 4 heures

Deux sujets de nature différente, une **dissertation** s'appuyant sur un dossier et une **Epreuve composée** de trois parties distinctes, sont proposés au choix du candidat. Ils sont déterminés de façon à couvrir plusieurs dimensions du programme :

- le sujet de dissertation et celui de la troisième partie de l'épreuve composée portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés) ;
- les sujets de la dissertation et ceux de chaque partie de l'épreuve composée portent sur différentes questions issues du programme .

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.
- Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. *Les objectifs de l'épreuve figureront en introduction du sujet distribué aux candidats.*

Le libellé du sujet de la dissertation invite le candidat à poser et à traiter, d'une façon organisée et réfléchie, un problème exigeant un effort d'analyse économique et/ou sociologique et politique.

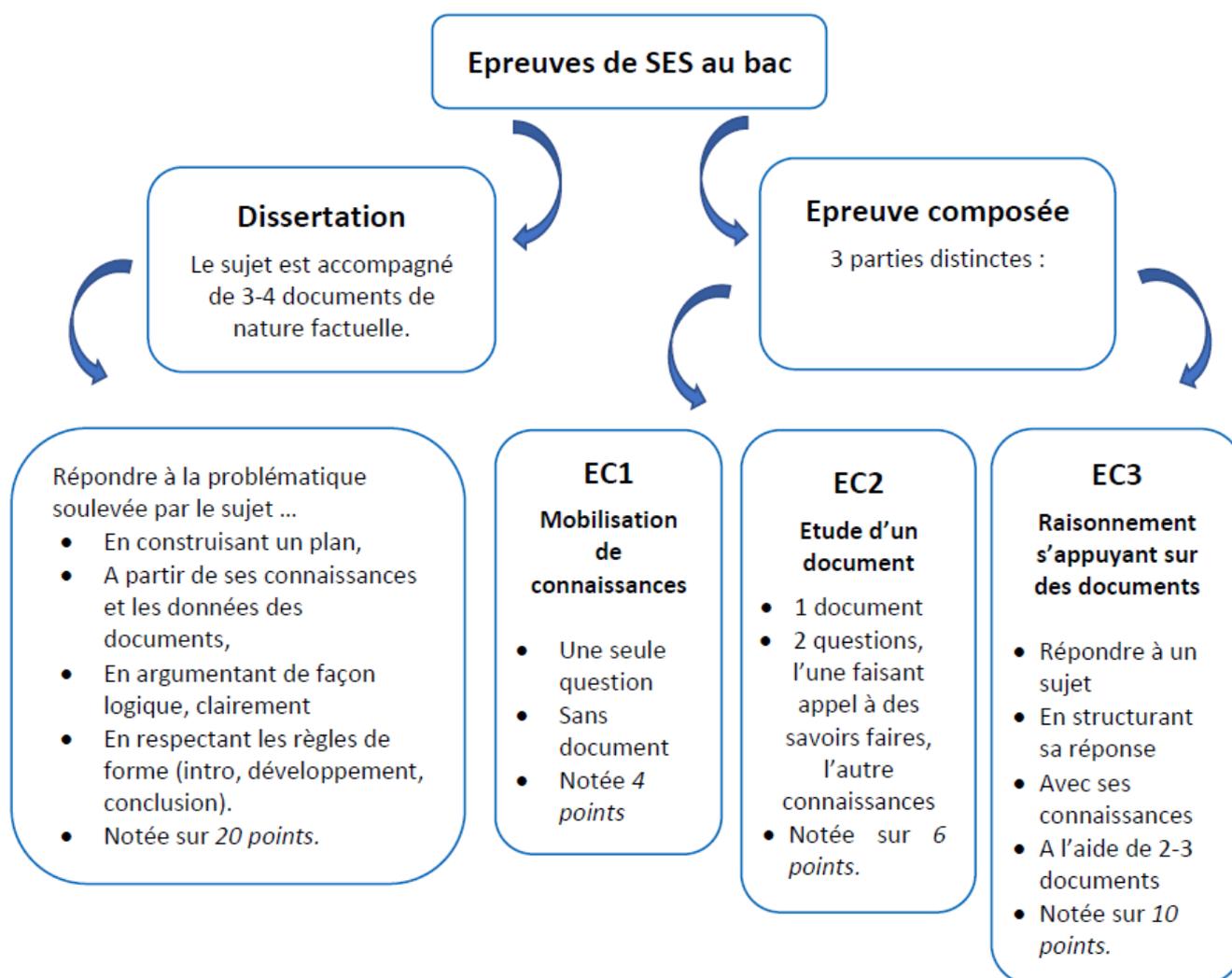
Ce dossier comporte trois ou quatre documents de nature strictement factuelle. Il s'agit principalement de données statistiques (graphique, tableau, carte, radar, etc.) ; un document texte peut figurer dans le dossier documentaire à condition qu'il soit lui aussi strictement factuel (chronologie, extrait d'entretien, monographie, récit de vie, compte rendu d'enquêtes, etc.).

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties.

- **Partie 1 - Mobilisation des connaissances** : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme. (4 points)
- **Partie 2 - Étude d'un document** : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information. (6 points)
- **Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire** : il est demandé au candidat de traiter le sujet (10 points) :
 - en développant un raisonnement ;
 - en exploitant les documents du dossier ;
 - en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
 - en composant une introduction, un développement, une conclusion.
 - Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. *Les objectifs de l'épreuve figureront en introduction du sujet distribué aux candidats.*

En résumé :



Épreuve d'orale de contrôle (rattrapage)

Epreuve d'orale d'une durée de 20 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

Cette épreuve orale porte sur la même partie du programme que l'épreuve écrite.

Le candidat a le choix entre deux sujets dont les questions principales portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés).

- **La question principale, notée sur 10 points, prend appui sur deux documents.**
- **Le sujet comporte également trois questions simples, notées sur 10 points.**
 - Les deux premières questions sont notées sur 6 points et permettent de vérifier la connaissance par le candidat des notions de base figurant dans deux champs différents du programme.
 - La troisième question, en lien avec un des deux documents, porte sur la maîtrise des outils et savoir-faire, elle est notée sur 4 points.